

*Habitation—Loi*

qu'ils n'auraient pas autrement, et ils peuvent commencer à investir dans une propriété. Très peu de ces familles s'attendraient à passer toute leur vie dans leur première maison.

Certains députés ont dit que le programme fédéral Action-logement sera inflationniste. Je ne suis absolument pas d'accord. Il vise essentiellement à augmenter le nombre de logements disponibles à un prix raisonnable. C'est ce que font le PAAP et les programmes d'aide aux locataires. Ils diminuent les pressions sur le marché, le coût de l'habitation, qui, pour les propriétaires, est peut-être en soi le paiement ou l'obligation la plus importante qu'une famille assume dans sa vie. Pour les masses de gens qui doivent louer au Canada, le nombre d'appartements libres étant ce qu'il est, les pressions favorisent une hausse des taux parce qu'ils ne sont pas rentables, aujourd'hui. Ils n'ont pas monté aussi haut que le coût de remplacement. Nous essayons de rendre cela possible, ce qui est déflationniste.

En même temps, en exigeant des acheteurs de maisons chères qu'ils fassent des paiements initiaux plus élevés, nous freinons la demande dans ce secteur et nous augmentons l'offre de capitaux pour le genre d'habitations qu'il nous faut au Canada. Cela calmera le marché des logements déjà construits, mais ce n'est pas si mal. Si nous avons une maison que nous voulons vendre—et peut-être que nous en obtiendrons moins l'année prochaine, j'espère que ce sera le cas—parce que nous voulons déménager ailleurs, nous pourrions acheter moins cher parce que, comme l'a dit un député, certains prix ont grimpé follement, et nous entendons calmer ce marché. Il s'agit de gains spéculatifs. Nous avons dit que c'est le genre de logements duquel plutôt que dans lequel les gens vivent. C'était devenu un moyen de protection contre l'inflation, et je pense que cette situation sera renversée, pas radicalement et pas immédiatement, mais nous assisterons à ce ralentissement progressif. A vrai dire, en bien des endroits, cette tendance se manifeste déjà.

Pour terminer ces brèves remarques, je tiens à remercier les députés de tous les côtés de la Chambre qui ont participé à ce débat. A mon avis, tous ceux qui ont pris la parole ont aidé d'une certaine façon à faire la lumière sur les difficultés bien réelles que nous avons à garantir que tous les Canadiens, et non seulement la plupart d'entre eux, soient logés convenablement. J'exhorte tous les députés à réfléchir sérieusement sur les principes du bill et j'ai hâte que nous puissions examiner ses dispositions de façon plus détaillée à l'étape de l'étude au comité. De fait, je suis prêt à siéger matin, après-midi et soir, sept jours sur sept s'il le faut, pour qu'on pose toutes les questions possibles et qu'on y réponde convenablement et que le bill soit étudié de façon approfondie, afin qu'il puisse recevoir la troisième lecture avant le congé de Noël.

● (1420)

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je ne voudrais pas que le ministre quitte la Chambre ainsi après la déclaration qu'il a faite à propos de ma position relativement aux terrains Lebreton et au sud-est de la ville. J'ai énoncé ma position très clairement et, à mon avis, il importe qu'il le sache. A mon avis, les décisions que prend actuellement le gouvernement relativement aux priorités pour la région de la capitale nationale sont stupides et j'estime devoir le lui dire.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Ce que le député vient de dire prouve qu'il n'a pas de motif de soulever la ques-

tion de privilège. Il ne fait qu'amorcer une discussion et ce n'est pas le moment de le faire.

[Français]

(La motion est adoptée, et le bill, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.)

\* \* \*

### LA LOI SUR LES SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA PROROGATION DE CERTAINES DISPOSITIONS JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1981

**L'hon. Jean Chrétien (au nom du ministre de l'Expansion économique régionale)** propose: Que le bill C-74, Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional, rapporté sans amendement par le comité permanent de l'expansion économique régionale, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

**M. Chrétien (au nom de M. Lessard)** propose: Que le bill C-74 soit lu pour la 3<sup>e</sup> fois et adopté.

[Traduction]

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, je songe à ce qui se produit souvent le vendredi après-midi lorsqu'on saisit la Chambre de bills courts ou de bills dont l'application est plutôt simple, sans en donner préavis.

Je ne veux pas parler très longtemps mais, à mon avis, nous devrions nous rappeler que lorsque le ministère de l'Expansion économique régionale a été créé avec beaucoup de tapage et à grands renforts de communications, les Canadiens, surtout dans les provinces de l'Atlantique, s'attendaient à beaucoup de choses. Comme dans le cas de bien des initiatives prises au fil des années par le gouvernement du Canada, tous nos espoirs ne se sont pas réalisés. Je suis donc au regret de signaler que les Canadiens, du moins dans ma région, sont plutôt cyniques à propos de l'utilité du ministère.

Il y a quelques années, on entendait volontiers dire que la décentralisation résoudrait tous les problèmes du ministère. Je suis désolé d'avouer que malgré le personnel excellent qui a été muté dans des endroits comme Moncton, il me semble que cette initiative ne fait qu'ajouter une étape de plus à un processus de prise de décisions déjà long et difficile. Au lieu d'accélérer les décisions du ministère, on peut affirmer sans exagérer que dans bien des cas, cet échelon bureaucratique supplémentaire fait obstacle à l'acheminement de l'information et aux décisions devant être prises entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. C'est là une critique sans acrimonie, mais il faut bien constater que trop souvent, les meilleurs plans conçus dans les meilleures intentions du monde ne se réalisent pas nécessairement au mieux des intérêts du programme.

J'ai deux préoccupations au sujet de ma circonscription, monsieur l'Orateur. Les ententes générales signées entre le ministère fédéral et les provinces passent souvent sous silence les propositions plus modestes que les villes et les villages peuvent faire pour améliorer certaines conditions. Je sais que souvent, il revient à la province de fournir au gouvernement fédéral une liste des programmes pour lesquels elle aimerait obtenir des subventions. C'est particulièrement le cas, en ce qui concerne le parc national Fundy, dans la circonscription de Fundy-Royal, du village satellite